Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

CONFIDENTIAL

Titre du projet : Développement économique intégré du secteur minier (DISM II)	**Numéro du projet / unité de gestion :** **G-011788-001**
Consultant Expert 1 chargé d'identifier les opportunités de partage d'expériences en matière de prévisions des recettes extractives et de contrôle fiscal de l'industrie extractive entre la RDC et un pays de la région	**Numéro d'appel d'offres**

0. Liste des sigles et abréviations 2

1. Contexte 3

2. Mission du contractant 4

3. Conception 6
   Conception technique et méthodologique 6

4. Concept de ressources humaines 6
   Expert·e clé 1 6

5. Consignes de calcul 7
   Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement 7
   Aspects de durabilité en matière de voyages 8

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs 8

7. Consignes relatives au format de l'offre 9

8. Traitement en sous-traitance de données à caractère personnel 9

9. Annexes 9

0. Liste des sigles et abréviations

BMZ	Ministère Fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
CEEF	Commission d'valuation des Etudes de Faisabilité
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
COREF	Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques
CTCPM	Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière
DGDA	Direction Générale des Douanes et Accises
DGI	Direction Générale des Impôts
DGRAD	Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
DISM II	Développement économique Intégré du Secteur Minier II
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
JE	jour(s) d'expert·e
RDC	République Démocratique du Congo
RGPD	Règlement Général sur la Protection des données
TdR	Termes de référence
UE	Union européenne

1. Contexte

Depuis 2022, **l'Output IV relatif à la mobilisation des recettes issues du secteur minier industriel du projet « Développement économique intégré du secteur minier »** (DISM II) appuie les efforts de réforme entrepris par le Gouvernement en matière de prévisions des recettes minières, de contrôle fiscal des grands projets miniers et de publication de données relatives au secteur minier. Sous la supervision du **Comité d'Orientation de la** Réforme des Finances Publiques (COREF) et en étroite collaboration notamment avec l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE RDC) et la **Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM)**, le projet a appuyé, entre autres :

- La mise en place du cadre institutionnel entre les Ministères du Plan, des Finances, des Mines, du Budget, de l'Economie et des Hydrocarbures autour de l'intégration de la modélisation financière des projets extractifs dans le processus d'élaboration des prévisions des recettes issues du secteur minier
- Le renforcement des capacités de plus de 200 agents de l'administration fiscale et minière en matière de fiscalité minière et de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéficies (BEPS), allant du régime fiscal de l'industrie minière à la manipulation des prix de transfert, en passant par la gestion des risques dans la programmation en contrôle et la promotion d'audits fiscaux conjoints.
- La digitalisation du processus de collecte, de gestion, de traitement et de publication de données collectées par l'administration minière et l'ITIE RDC, permettant d'améliorer la transparence et la supervision du secteur ; et ce, à travers notamment la création d'une application pour la soumission et l'analyse digitale des études de faisabilité des opérateurs miniers.

La mise en place de nouvelles approches institutionnelles, l'acquisition de compétences par les entités étatiques et le développement d'outils innovants représentent tous des avancées notables dans ce contexte de réformes continues de la gestion des finances publiques et du secteur minier. Toutefois, **leur institutionnalisation sur le long terme**, pour une augmentation durable des recettes mobilisées, requiert leur mise en pratique effective au quotidien et le changement des attitudes et habitudes des agents étatiques.

Or, **les approches traditionnelles d'assistance technique montrent parfois leurs limites en matière d'appropriation, d'adaptation au contexte local et de durabilité des résultats**. À cet égard, **les mécanismes d'apprentissage entre pairs**, ou « *peer learning* », constituent une modalité particulièrement pertinente pour accompagner les administrations publiques dans le renforcement de leurs capacités.

L'apprentissage entre pairs repose sur l'échange d'expériences concrètes entre institutions confrontées à des défis similaires, notamment dans des contextes économiques, institutionnels, politiques et culturels comparables. Il favorise **un dialogue horizontal, basé sur la confiance, la crédibilité et la pertinence des solutions partagées**. Les pratiques et outils échangés sont ainsi perçus comme plus réalistes, adaptables et directement applicables. Le recours à des échanges avec un pays du continent ayant développé des avancées notables en matière de réforme des finances publiques permettra d'/de :

- **Accélérer l'apprentissage pratique** à travers l'exposition à des solutions éprouvées dans des contextes comparables ;
- **Renforcer les capacités techniques** des cadres nationaux grâce à des interactions directes avec leurs homologues ;
- **Favoriser l'appropriation des réformes** en s'appuyant sur des expériences africaines réussies ;

- **Stimuler l'innovation** et l'adaptation contextuelle des outils et approches existants.

Enfin, au-delà du transfert de connaissances techniques, ces échanges contribueront à **établir des réseaux professionnels durables** entre administrations africaines, favorisant ainsi une coopération continue et une dynamique d'apprentissage à long terme.

Dans ce contexte, l'Output IV du projet DISM II **recrute un contractant** pour identifier des opportunités pour l'administration en RDC d'apprendre et de s'inspirer d'autres expériences régionales. Conformément aux orientations du Comité de Suivi Technique (CST) du projet, **deux processus prioritaires** ont été identifiés pour ce partage d'expériences :

- **Utilisation du modèle inspiré de l'approche FARI pour estimer les recettes issues des projets miniers** (prévisions des recettes) : Le modèle de prévision des recettes issues du secteur minier inspiré de l'approche « Fiscal Analysis of Resource Industries », développé par le FMI, a été retenu comme l'outil par lequel l'administration peut estimer les recettes fiscales et non-fiscales revenant à l'Etat. Pour la première fois en 2026, la modélisation des grands projets miniers a été réalisé pour 22 projets représentant 81% des exportations de 2024. Ceci constitue une contribution majeure dans le processus de définition des soldes hors ressources naturelles et permettra également à la RDC de mieux superviser la collecte des recettes issus de ces projets, en comparant le niveau de recettes attendues avec celui effectivement recouvré.
- **Recours à des contrôles conjoints et outils informatiques pour la programmation et la conduite de contrôles fiscaux de l'industrie extractive** : dans les pratiques actuelles, les trois régies financières (Direction Générale des Impôts, DGI ; Direction Générale des Douanes et Accises, DGDA ; Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations, DGRAD) planifient et mènent leurs contrôles largement de manière indépendante les unes des autres. Or, la programmation et la conduite des contrôles gagneraient significativement en efficacité si elles étaient basées sur des croisements automatisés de données provenant des trois structures, ainsi que de l'administration minière. Une collaboration accrue permettrait de mieux identifier les zones à risque en matière de BEPS et d'évasion fiscale.

2. Mission du contractant

L'objectif de cette prestation est d'**identifier les opportunités de partage d'expériences** entre l'administration en RDC, d'une part, et l'administration dans des pays du continent (Afrique subsaharienne et Afrique du Nord) présentant des bonnes pratiques, d'autre part, en matière de prévision des recettes extractives basées sur la modélisation financière projet par projet et en matière de contrôle fiscal des projets extractifs basé sur la gestion des risques, afin d'**améliorer les pratiques au niveaux technique, organisationnel et institutionnel** en RDC et d'**augmenter par-là la mobilisation des recettes** issues du secteur minier en RDC.

Le contractant est responsable de la fourniture des prestations suivantes :

- **Identification des domaines spécifiques** pour lesquels le partage d'expériences est recommandé dans le contexte de la RDC, en matière de prévision des recettes issues du secteur extractif et de contrôle fiscal des projets extractifs ;
- **Rédaction d'études de cas** approfondies et argumentées pour **au moins deux pays** de la région qui présentent des bonnes pratiques à explorer, basées sur une revue documentaire et des entretiens semi-structurés avec les partenaires de mise en œuvre en RDC et dans d'autres pays pertinents, comprenant : gouvernance et cadre

institutionnel, légal et réglementaire ; processus, outils et méthodologies, incl. infrastructure informatique ; capacités humaines, organisationnelles et techniques ; résultats et leçons, incl. contraintes, limitations et facteurs de succès ; potentiel de réplicabilité en RDC ;

- **Conception du planning et de la méthodologie de partage d'expériences** sur la période janvier 2027 à septembre 2028, comprenant au moins :
    - Résultats attendus et livrables ;
    - Gouvernance et répartition des rôles : ministères et structures étatiques concernés en RDC et dans les autres pays ; GIZ et autres partenaires techniques et financiers ;
    - Formats, incl. mais pas limité à : visites d'échange ; jumelages ou mentorat d'experts ; webinaires ; communautés de pratique ; …
    - Calendrier des activités, incl. jalons et objectifs mesurables ;
    - Budget indicatif, incl. besoins en assistance technique, besoins en appui logistique et évènementiel ; équipement, incl. infrastructure informatique ;
- **Intégration des contributions des partenaires** de mise en œuvre, des experts d'autres pays et de la GIZ, du COREF (en ligne ou en présentiel) tout au long de la mission, notamment préparation technique et documentation des échanges lors d'ateliers de lancement de la mission, de consultation, de validation des livrables, ou autres (planning des activités de présentation et de validation des livrables à déterminer avec la GIZ et les partenaires de mise en œuvre en début de mission).

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	**Date (au plus tard) / lieu / responsable**
Réunion de démarrage	05.01.2027 / Kinshasa / contractant
Rapport initial et planning détaillé de la mission, incl. consultations des partenaires et éventuels ateliers de travail	14.01.2027 / Kinshasa / contractant
Présentation des domaines spécifiques à prendre en compte pour le partage d'expériences	20.01.2027 / Kinshasa / contractant
Présentation des études de cas	26.01.2027 / Kinshasa / contractant
Présentation du projet de planning et de méthodologie de partage d'expériences	01.02.2027 / Kinshasa / contractant
Intégration du feedback final des partenaires dans le projet de planning et de méthodologie de partage d'expériences	10.02.2027 / Kinshasa / contractant
Présentation succincte des livrables au Comité de Pilotage de l'Output IV	16.02.2027 / Kinshasa / contractant
Réunion de clôture et soumission du rapport final de mission	01.03.2027 / Kinshasa / contractant

Durée de la mission : du 05.01.2027 au 31.03.2027

3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des **objectifs** des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la **stratégie** explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les **acteurs importants** (1.2.1) pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération** (1.2.2) avec ces acteurs.

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (1.3.2).

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les **contributions** d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

Le soumissionnaire doit décrire au point **« Apprentissage et innovation »** comment il entend contribuer à la gestion des connaissances du partenaire (1.5.1) et de la GIZ.

4. Concept de ressources humaines

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Le contractant, en sa qualité d'expert 1, travaillera en étroite collaboration avec le chef d'équipe recruté dans le cadre de la même mission.

Expert·e clé 1

<u>Tâches de l'expert·e clé 1</u>

- Cartographie des bonnes pratiques régionales, revue documentaire et entretiens, et rédaction des études de cas :
- Appui à la rédaction du projet de planning et de méthodologie pour le partage d'expériences ;
- Rédaction des projets de rapports (initial et final), documentation des consultations avec les partenaires de mise en œuvre, la GIZ et toute autre partie prenante.

Qualifications de l'expert·e clé 1

- Formation (2.2.1) : diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en gestion des ressources naturelles, sciences politiques, sciences sociales, ou équivalent
- Langue (2.2.2) : connaissances de niveau C2 en français ; connaissances de niveau B1 en anglais ;
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) : 8 années d'expérience dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, dont 3 années dans l'appui-conseil en matière de gestion des revenus issues de l'explotation des ressources naturelles ;
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : 3 années dans l'organisation d'activités de partage d'expériences/apprentissage par les pairs destinés à l'administration ;
- Expérience régionale (2.2.5) : 3 années d'expérience dans des projets dans la région Afrique subsaharienne et Afrique du Nord, dont 1 année dans des projets menés en RDC ;
- Expérience de la coopération au développement (2.2.6) : 2 années d'expérience dans des projets de CD.

Compétences relationnelles des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles
- Démarche orientée vers les partenaires et les clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous Bundesfinanzministerium - Steuerliche Behandlung von Reisekosten und Reisekostenvergütungen bei betrieblich und beruflich veranlassten Auslandsreisen ab 1. Januar 2026 (ALLEMAND SEULEMENT)) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »]).

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondants à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO_2) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO_2. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^{e} classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO_2 causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO_2 peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO_2 rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La fondation Alliance pour le développement et le climat (site en allemand et en anglais) a publié une liste de normes (en allemand) dont la GIZ recommande l'application.

Cadre estimatif détaillé

Jours d'honoraires	**Nombre d'expert·e·s**	**Nombre de jours par expert·e**	**Total**	**Observations**
Expert 1	1	30	30	À Kinshasa – lieu de résidence
Transport	**Quantité**	**Nombre de jours par expert·e**	**Total**	**Observations**
Autres frais de voyage et de déplacement	10	10	USD 100	Forfait journalier de USD 10 pour 10 trajets pour l'expert (1x10) : déplacements dans le cadre de consultations des bénéficiaires à Kinshasa dans leurs locaux de travail

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ et/ou d'autres acteurs assurent les prestations suivantes :

- La GIZ et le COREF assureront le suivi de la qualité des prestations et veilleront à leur conformité avec les exigences techniques et les standards de qualité requis. À ce titre, ils procéderont à la revue et à la validation de l'ensemble des livrables soumis par le consultant, tant aux étapes intermédiaires qu'à l'étape finale, avant leur acceptation définitive.
- Logistique pour les ateliers : à la charge de la GIZ, conformément au calendrier arrêté avec les bénéficiaires

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue française.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 10 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 4 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement. Les CV peuvent aussi être rédigés en langue française.

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.

8. Traitement en sous-traitance de données à caractère personnel

Les dispositions relatives à la protection des données et à la sécurité de l'information figurant dans la version en vigueur des Conditions générales s'appliquent.

Dans l'éventualité où l'exécution des prestations impliquerait le traitement de données à caractère personnel pour le compte du Client, le Prestataire devra respecter les exigences applicables en matière de protection des données et de sécurité de l'information. Le cas échéant, les mesures techniques et organisationnelles requises ainsi que les dispositions contractuelles relatives au traitement des données pour le compte du Client devront être définies et validées avant le début du traitement.

9. Annexes

- Factsheet du projet DISM II